

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 30 mars 2010

Communiqué de presse

Fermeture de la route cantonale entre la demi-jonction de Choindez et Roches du 6 au 16 avril 2010 – Déviation par l'A16

Les falaises longées par la route cantonale entre Choindez et Roches doivent faire régulièrement l'objet de travaux de purges et de consolidation des rochers. Une nouvelle phase de ces travaux sera entreprise du 6 au 16 avril 2010. Pour des raisons de sécurité des usagers de la route notamment, ces interventions ne peuvent pas être exécutées sous trafic. Le tronçon de route cantonale entre la demi-jonction de Choindez et Roches sera donc fermé à la circulation du mardi 6 avril au vendredi 16 avril 2010, de 8h00 à 16h00, exception faite pour les transports publics selon l'horaire.

Pour les véhicules autorisés à circuler sur les autoroutes, un itinéraire de déviation est prévu par l'A16, sur le tronçon de la demi-jonction de Choindez à la jonction de Moutier Nord.

Pour les véhicules non autorisés à circuler sur les autoroutes, la route cantonale fermée pourra être empruntée avec toutefois des temps d'attente pouvant aller jusqu'à 20 minutes.

Le Service des ponts et chaussées invite les usagers à se conformer strictement à la signalisation et aux indications du personnel sur place et les remercie par avance de leur compréhension pour les gênes provoquées par des travaux qui visent à assurer la sécurité du réseau routier.

Complément d'informations:

- **M. Pascal Mertenat**, chef de la section Route nationale, Service des ponts et chaussées de la République et Canton du Jura (032 420 73 00).
- **M. Serge Willemin**, inspecteur des routes, Service des ponts et chaussées de la République et Canton du Jura (032 420 60 00).